



Moto-Club : N° d'épreuve FFM :

E-mail : Date :

Téléphone : Lieu : Organisateur technique :

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Licence :
Directeur de course adjoint « administratif »	Licence :
Directeur de course adjoint « terrain »	Licence :
Président du Jury ou Arbitre*	Licence :
Membre du Jury	Licence :
Membre du Jury	Licence :
Commissaire technique responsable	Licence :

## ARTICLE 3 I DÉTAIL DES CATÉGORIES

	CATÉGORIE	AGE MINI*	LICENCES	FLECHES
Ţ	Elites	15 ans	NCO-Inter-NTR	<b></b>
PHE	TR 1	11 ans	NJ-NCO-Inter-NTR	ightharpoons
TRO	TR 2+	8 ans	NJ-NCO-IIILEI-NTR	ou 🔿
ADULTE ET TROPHÉE	TR2	7 ans	NJ-NCO-NTR	$\Rightarrow$
	Vétérans	40 ans	NCO-NTR	ou 📩
A	TR 3+	8 ans	NJ-NCO-NTR	

1	Championnat Elites			$\Rightarrow$
	Trophée Féminin 1	7 ans	NJ-NCO-Inter-NTR	ightharpoonup
Æ	Trophée Féminin 2			<b>→</b>

	Espoirs1	7 à 17 ans	NJ-NCO-Inter-NTR	ou 🔿
MES	Espoirs 2	7 a 17 alls	NJ-NCO-NTR	
Œ	Espoirs 3	7 à 14 ans	NII	$\Rightarrow$
	Espoirs 4	7 à 12 ans	NJ	<b>→</b>

#### **ENGAGEMENTS:**

Site internet :

www.engage-sports.com

Contact:

trial@ffmoto.com

## <u>LES CYLINDRÉES SERONT CONFORMES À</u> <u>L'ARTICLE 7 DES RTS TRIAL :</u>

7-10 ans : 80cc maximum 11-14 ans : 125cc maximum 15 ans et plus : cylindrée libre



# **RÈGLEMENT PARTICULIER 2023** CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TRIAL

#### ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIES ET TECHNIQUES

#### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON □ OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

#### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

#### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marguage de la machine.

### ARTICLE 5 I RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 200 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

## ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Conformement à l'article 5 des Regles Techniques et de S	ecurite, les epreuves de triai n'ont pas i obligation de prevoir un dispositif
médical spécifique. Toutefois, les secours doivent pouvoir	se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable.
Hôpital le plus proche	Temps de traiet (en min)

ARTICLE 7 I LE SITE DE PRATIQUE	
Accès :	Caractéristiques :
Nom du site	Longueur du parcours
Adresse	Nombre de zones
	Temps global imparti
Le parcours emprunte-il des voies ouvertes à la circulation publique ? ☐ OUI ☐ NON	Nombre d'OZT* *Officiels Commissaires de Zone Trial



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
DATE:	DATE:	DATE : Numéro :



Moto-Club :

Date : Lieu :



## SAMEDI

**09h00 à 18h00** Ouverture de la zone d'entrainement

13h00 à 16h30 Contrôles Administratifs et Techniques, selon les créneaux ci-dessous :

**13h00** Elites **13h15** TR 1

**13h30** TR 2+ et Espoirs 1 **14h00** TR2 et Espoirs 2

14h30 Féminines, Espoirs 3 et 4

**14h45** Vétérans **15h00** TR 3+

## DIMANCHE

**08h00 à 18h00** Ouverture de la zone d'entrainement

**08h00 à 08h30** Contrôles Administratifs et Techniques

**08h30** Premier départ, puis un départ toutes les 1'30

Ordre de départ :	Nombre de tours :	Temps global imparti :
Trophée TR 3+	2	5h15
Vétérans	3	6h15
Espoirs 4	2	5h15
Trophée Féminin 2	2	5h15
Espoirs 3	2	5h15
Trophée Féminin 1	2	5h15
Championnat Elite Féminin	3	6h15
Championnat TR 2	3	6h15
Espoirs 2	3	6h15
Championnat TR 2+	3	6h15
Espoirs 1	3	6h15
Championnat TR 1	3	6h15
Elites	3	6h15

.... h .... Remise des prix